

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIVIENNE-GAILLON
25.06.2018**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène de BARMON	Oui	Christine VOS	Oui
Sandrine WANTEN	Oui		
Franck BOYER	Oui		
Marie-Christine MALECOT	Oui	Marie-Laure THIERRY (co-présidente APE)	
Anne-Sophie JELIC	Excusée	Philippe GODOY	Oui
Véronique GABORIAU	Excusée		
Géraldine WOLF	Excusée	<i>Collège III</i>	
Michel GENDROT	Oui	Olivia HICKS-GARCIA	Oui
Pascal MUNIER	Excusé	Brice ALZON	Non
Edouard WOLF	Excusé		
Rafael MANDUJANO ORTIZ	Oui		
Stéphane LEULLIER	Oui		

Étaient également présents : Bruno CHARPENTIER et Olivier MAILLEBUAU.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu du 14 mai 2018 a été approuvé à l'unanimité.

2. INTERVENTION DES REPRESENTANTS DE LA DIRECTION DE LA PREVENTION, DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION (DPSP)

Nous remercions les 2 représentants de la DPSP présents lors du conseil de quartier pour nous présenter leur mission et répondre aux questions.

La nouvelle direction, la DPSP, regroupe 1.900 agents qui exercent des missions de prévention, de médiation et de verbalisation.

La lutte contre les incivilités s'articule, à l'échelon local, autour de 10 circonscriptions.

Le chef de circonscription devient le seul interlocuteur des mairies d'arrondissement en matière de lutte contre les incivilités.

Chaque circonscription dispose notamment sur le terrain :

- d'inspecteurs de sécurité, dont une brigade VTT, présents de 7h à 23h,
- d'une brigade de surveillance des espaces verts, composée d'agents d'accueil et de surveillance,
- d'une cellule de coordination de la lutte contre les incivilités qui, en relation avec les mairies et les services de la propreté et des parcs et jardins, oriente les opérations de lutte contre les incivilités dans les zones les plus sensibles.

Les agents sont ainsi répartis selon un maillage fin du territoire. Ces agents localisés bénéficient du soutien d'une unité mobile, dite « unité d'appui », composée de 300 personnes, mobilisable 24h/24 et 7j/7 dans tous les arrondissements de Paris, en fonction des besoins.

La brigade d'intervention de Paris (BIP) est en mesure de répondre aux situations d'urgence, en particulier le soir et le week-end. Elle appuie les équipes décentralisées en intervenant sur l'ensemble du territoire parisien, particulièrement sur les plages horaires peu couvertes par les circonscriptions (soirée, week-end, nuit). Elle mène des opérations ciblées de lutte contre les incivilités et de verbalisation sur des territoires sensibles ou dépassant les limites d'une circonscription. Elle vient en appui des dispositifs mis en place par les circonscriptions et répond aux situations d'urgence.

Cette organisation modernisée et cette présence renforcée des agents sur le terrain vont permettre de mieux prévenir et sanctionner les actes d'incivilités, qu'il s'agisse des déjections canines, de mictions intempestives, de nuisances sonores ou encore d'occupations illégales de l'espace public.

La complémentarité de cette direction avec la police nationale est ainsi consolidée. Les forces de l'ordre peuvent se concentrer encore davantage sur leurs missions prioritaires que sont la sécurité des personnes et des biens, et la gestion de l'ordre public.

Concernant les débordements de terrasses, sujet récurrent abordé lors des réunions des conseils de quartier, des opérations ciblées ont déjà été effectuées. Les chiffres sont probants :

Dans le 2^e arrondissement, 298 procès-verbaux en avril 2018, à comparer aux 118 procès-verbaux sur la même période en 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, 1586 procès-verbaux ont été dressés, à comparer aux 331 procès-verbaux dressés sur la même période en 2017.

Les agents ne peuvent pas être contactés directement. Plusieurs options :

- téléphone au **3975** de lundi au vendredi de 8h30 à 18h
- signalement sur le site **paris.fr**
- un projet est à l'étude pour que les signalements puissent à terme être réalisés via l'application **DansMaRue**

Parmi les cas de figure qui ont été cités, la crêperie située rue du Port-Mahon qui a fait l'objet d'un accident piéton et qui, malgré l'amende, ne semblait pas avoir fait évoluer la situation, a été verbalisée le 1^{er} juin 2018.

Pour Marie Christine MALECOT, ce sont les clients qui créent majoritairement le désordre. Les représentants de la DPSP répondent que l'établissement reste responsable du respect de la

réglementation et doit par exemple mettre à disposition des cendriers pour éviter les jets de mégots sur le trottoir.

Il n'y a pas de tolérance de fait, la verbalisation est systématique, en particulier vis-à-vis de l'encombrement des terrasses au-delà des 0,8 mètre, même lorsque la demande d'autorisation est en cours de traitement.

Concernant les mégots, 563 procès-verbaux ont été établis depuis le 1^{er} janvier 2018.

Jean-François LEGOUX dans l'assistance cite le cas de la rue des Capucines, sans cesse encombrée et qui rend délicate voire impossible la circulation sur le trottoir. Elle estime la portée de l'amende insuffisamment dissuasive si la brigade passe et verbalise une seule fois par jour. Les représentants répondent qu'un établissement peut être verbalisé plusieurs fois par jour mais généralement pas par le même équipage.

Les agents de la DPSP constatent un réel changement de comportement depuis l'accentuation des contrôles. Les contrôles concernent également les abords des lieux publics, en particulier durant les poses cigarettes. Et il est demandé aux agents de procéder aux sanctions avec discernement et pédagogie.

Franck BOYER demande quelle est la part de la gestion administrative par rapport aux missions sur le terrain.

L'intervention des agents ne se fait pas en temps réel mais en suivant une feuille de route, en fonction des thématiques et des informations qui sont portées à leur connaissance. La feuille de route est établie pour la semaine et c'est le rôle de la cellule de lutte contre les incivilités de coordonner les missions.

Les représentants de la DPSP demandent à ce que les signalements effectués via le 3975 ou le site paris.fr, soient les plus précis possible.

Concernant les abus liés à l'**éclairage**, la méthode de signalement est la même, le 3975 ou le site paris.fr ; le bureau de régulation de l'espace public sera alors sollicité.

Concernant la présence des trottinettes et des 2 roues sur les trottoirs, les entreprises privées se sont en effet emparées de l'espace public mais la Loi ne permet pas actuellement de procéder à leur enlèvement. L'enlèvement peut être demandé seulement si le 2 roues est présent sur le trottoir durant plusieurs jours et peut être considéré comme une épave. La DPE est alors sollicitée.

Concernant les **nuisances sonores**, les sources des bruits sont extrêmement diverses.

Le code de la santé publique distingue trois catégories de « bruits de voisinage » :

- Les bruits provenant des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisirs, organisées de façon habituelle) ;
- Les bruits provenant des chantiers ;

- Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Les bruits d'origine professionnelle

Il s'agit de bruits causés par l'activité d'un local professionnel : ateliers, commerces, bureaux, salles de sport ... Ces bruits peuvent émaner de la manipulation d'objets, de mobiliers, d'éclats de voix, ou des équipements, d'une installation (climatisation, ventilation,...) ou du mobilier (tables, chaises, vaisselle d'un restaurant,...).

Si vous êtes gênés à votre domicile ou sur votre lieu de travail par ce type de nuisances et que n'êtes pas parvenus à un arrangement amiable avec le responsable de l'activité gênante, vous pouvez effectuer un signalement à la Mairie de Paris (Bureau d'action contre les nuisances professionnelles) :

- Par simple lettre
- En téléchargeant le formulaire de signalement pour nuisances sonores que vous adresserez au Bureau d'action contre les nuisances professionnelles (BANP), qui instruira votre dossier à l'adresse suivante :
Mairie de Paris
Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection
Bureau d'action contre les nuisances professionnelles
5 rue de Lobau – 75004 Paris
- Par courriel : nuisances-pro@paris.fr

Les bruits de chantiers

Un chantier est par nature une activité bruyante. Toutefois, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ne sera caractérisée que dans certaines circonstances.

Les travaux bruyants sont interdits :

- avant 7h et après 22h les jours de semaine ;
- avant 8h et après 20h les samedis ;
- les dimanches et jours fériés.

Écrire à la Mairie de Paris (Bureau d'action contre les nuisances professionnelles) :

- Par simple lettre
- En téléchargeant le formulaire de signalement pour nuisances sonores que vous adressez au Bureau d'action contre les nuisances professionnelles (BANP), qui instruira votre dossier à l'adresse suivante :
Mairie de Paris
Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection
Bureau d'action contre les nuisances professionnelles
5 rue de Lobau – 75004 Paris

- Par courriel : nuisances-pro@paris.fr

Les bruits liés au comportement d'une personne

Il s'agit des bruits domestiques de la vie quotidienne liés au comportement d'une personne soit directement, soit par l'intermédiaire d'un animal ou d'une chose et de produits.

Si vous êtes gênés à votre domicile par les bruits liés au comportement d'une personne et que n'êtes pas parvenus à un arrangement amiable avec le responsable des nuisances constatées, vous pouvez solliciter votre bailleur ou votre syndic qui doit prendre les mesures adaptées pour faire respecter la tranquillité au sein de l'immeuble, conformément au règlement intérieur ou de copropriété.

À défaut, contacter le commissariat central de votre arrondissement au 3430.

Des agents de police peuvent être dépêchés sur place pour estimer la gêne sonore. Si l'atteinte à la tranquillité du voisinage est constatée, ils peuvent adresser une mise en garde à l'auteur du bruit ou le verbaliser.

Si le problème persiste, il vous est possible de vous rendre au commissariat de votre arrondissement pour déposer une main courante ou une plainte.

Le tapage sur la voie publique

En cas d'abus manifeste, contacter le commissariat central de votre arrondissement au 3430.

Des agents de police peuvent être dépêchés sur place pour constater le bruit.

Si l'atteinte à la tranquillité du voisinage est avérée, ils peuvent adresser une mise en garde à l'auteur du bruit ou le verbaliser (contravention de 3e classe).

La musique en provenance d'établissements ou locaux recevant du public

La réglementation applicable aux musiques amplifiées des établissements ou locaux recevant du public relève de la Préfecture de police et les signalements relatifs aux nuisances occasionnées par la diffusion de ces musiques doivent être adressés à la Préfecture de police.

Les établissements ou locaux recevant du public et « diffusant à titre habituel de la musique amplifiée », comme les discothèques ou salles de spectacle, sont soumis à une réglementation spécifique résultant d'un décret du 15 décembre 1998 (articles R. 571-25 et suivants du Code de l'environnement).

En ce qui concerne le bruit se propageant à l'extérieur, les établissements diffusant ou non de la musique sont soumis aux articles R1336-8 et 9 du code de la santé publique qui sanctionnent les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage dans la mesure où l'émergence de ceux-ci par rapport au bruit habituel est supérieure à 5 dB(A) de 7 heures à 22 heures et à 3 dB(A) de 22 heures à 7 heures. Ces valeurs de base peuvent varier en fonction de la durée d'apparition du bruit gênant. Le bruit provenant des établissements recevant du public est obligatoirement constaté par le bureau des actions contre les nuisances (BACN) de la Préfecture de police.

En cas de gêne sonore liée à de la musique en provenance d'établissements recevant du public, plusieurs options :

- Contacter le pôle d'étude et de contrôle au 0149963424 ;
- Télécharger le formulaire de signalement sur le site de la Préfecture de police située au 1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 ;
- Par courriel : musiqueamplifiee@interieur.gouv.fr

Les bruits de livraisons

La gestion des livraisons est difficile en zone urbaine dense où elle doit concilier les contraintes liées à l'encombrement de la circulation et aux nuisances sonores.

A Paris, l'arrêté n° 2010-600831 du préfet de police du 23 novembre 2010 et les arrêtés municipaux n° 2010-239 à 2010-258 du 19 novembre 2010 réglementent les emplacements réservés aux opérations de livraison à Paris.

Ainsi, les livraisons sont autorisées :

- Véhicule propre d'une surface inférieure à 29 m² : 24h/24 (électriques, gaz, hybrides ou norme «Euro5») ;
- Autre véhicule d'une surface inférieure à 29 m² : de 22h à 17h ;
- Véhicule dont la surface au sol est comprise entre 29 m² et 43 m² : de 22h à 7h.

En cas de gêne sonore liée à de la manutention dans l'enceinte d'un commerce (y compris cours ou rampes d'accès privatives), vous pouvez écrire à la Mairie de Paris (Bureau d'action contre les nuisances professionnelles) :

- Par simple lettre
- En téléchargeant le formulaire de signalement pour nuisances sonores que vous adresserez au Bureau d'action contre les nuisances professionnelles (BANP), qui instruira votre dossier à l'adresse suivante :
Mairie de Paris
Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection
Bureau d'action contre les nuisances professionnelles
5 rue de Lobau – 75004 Paris
- Par courriel : nuisances-pro@paris.fr

3. RAPPEL DES RESULTATS DU VOTE RELATIF AU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Hélène de BARMON précise qu'un vote s'est déroulé par voie électronique du 8 au 15 juin et a connu un taux de participation de 86,67%. Ainsi, 13 membres de notre conseil ont voté et ont approuvé à l'unanimité des votants la résolution suivante :

« Le Conseil de quartier décide d'affecter la totalité de son budget d'investissement disponible au 15 juin 2018, à savoir 40 600.10 €, à un projet de végétalisation en pleine terre réalisé dans le quartier Vivienne-Gaillon. La localisation de ce projet se fera en concertation entre la mairie et le conseil de quartier afin de tenir compte à la fois des contraintes de faisabilité et des souhaits des habitants. »

Monsieur Le Maire Jacques BOUTAULT n'émet pas d'avis défavorable à cette demande mais souhaite que le Conseil de Quartier fournisse un rétroplanning (présentation du projet, estimation budgétaire, autres ressources mobilisables, phases d'information et de validation, ...) pour examiner la faisabilité du projet d'ici la fin de la mandature.

Il est indiqué que le budget d'investissement alloué, de l'ordre de 40 k€, tombe dans l'escarcelle du nouveau secteur 1-2-3-4 si non dépensé.

Or, Hélène de BARMON rappelle que les propositions de lieux et de projets ne peuvent se faire qu'en concertation avec les élus et les services.

Les conseillers de quartier refusent tout projet de pots de fleurs ou jardinières jugés non esthétiques.

Olivia HICKS précise qu'il n'y aura pas de nouveaux travaux de voirie d'ici 2020 car les services doivent avant tout finaliser les nombreux de travaux de voirie en cours.

En revanche, un projet de végétalisation verticale (mur végétalisé) pourrait être étudié, à l'image du mur végétalisé rue Tiquetonne.

Les conseillers de quartier sont invités par Bruno CHARPENTIER à proposer un projet détaillé, ne nécessitant pas d'entretien, et un lieu pour accueillir ce projet d'investissement, avant de programmer une réunion à la rentrée pour converger avec les services de la Mairie.

Concernant l'entretien de la pelouse du square Louvois, Bruno CHARPENTIER précise que plusieurs solutions ont été étudiées mais que l'exposition sous-ensoleillée de la pelouse et la forte fréquentation du lieu ne permettent pas d'envisager une solution viable et pérenne.

Bruno CHARPENTIER, face aux remarques concernant le manque d'ambitions de la Mairie pour végétaliser le 2^e arrondissement, répond fermement que la Mairie recherche de façon constante depuis 2001 des lieux pouvant accueillir des projets de végétalisation. C'est lors de projets de rénovation de voirie que des propositions sont relancées, à l'image de la rue Saint-Marc à quelques mois de sa piétonisation.

La Place des Petits-Pères avait été envisagée comme lieu de végétalisation potentiel, avec l'accord des ABF, mais un nouvel avis défavorable a été émis ultérieurement par les mêmes ABF pour ce projet. Hélène de BARMON indique que le projet de végétalisation en cause consistait à planter un arbre de la laïcité devant la basilique Notre-Dame des Victoires et

admet, avec les ABF, que ce choix de localisation n'était sans doute pas très judicieux. Stéphane LEULLIER propose que les ABF soient invités lors d'un prochain Conseil de Quartier et viennent présenter leurs missions dans le 2^e arrondissement.

4. PRESENTATION DES PROJETS DU 2^E ARRONDISSEMENT PROPOSES AU BUDGET PARTICIPATIF

30 projets ont été déposés pour le 2^e arrondissement. 13 ont été écartés d'emblée pour les motifs suivants :

- Projet ne relevant pas de l'intérêt général
- Projet n'entrant pas dans les compétences de la Ville
- Projet impliquant des dépenses de fonctionnement
- Projets de végétalisation : ceux-ci doivent en effet s'inscrire dans le cadre des permis de végétaliser accordés à des porteurs de projets qui s'engagent à entretenir leur projet
- Projets d'aménagement de l'espace public qui ont été exclu du budget participatif 2018 compte tenu des nombreux projets en cours

Parmi les projets ayant reçu un avis favorable des services techniques de la Ville, la commission a écarté le projet d'escalier végétal rue Notre-Dame de Bonne Nouvelle car (i) au même endroit il est prévu d'installer une fresque et (ii) le porteur de projet ne souhaitait pas s'engager à entretenir le lieu.

Les projets retenus par la Commission pour être soumis au vote des parisiens à la rentrée 2018 sont fournis ci-après.

Par ailleurs, la commission a demandé que soient remis à l'instruction deux projets qui avaient reçu un avis défavorable des services :

- BNF-Square Louvois : plateau ralentisseur. Ce projet avait été écarté par le Service qui souhaitait qu'il s'intègre dans le projet global d'aménagement de la rue de Richelieu prévoyant notamment la création d'une piste cyclable à contre-sens. La Commission a souhaité que ce projet soit réexaminé compte tenu de l'absence de calendrier laissant présager une réalisation prochaine du réaménagement de la rue de Richelieu.
- Pavés végétalisés pour réduire les ilots de chaleurs rue des Panoramas. Les services avaient écarté ce projet considérant qu'il était trop tard pour l'intégrer dans les études en cours de réaménagement de la rue des Panoramas. La commission a demandé que ce point soit réexaminé.

Stéphane LEULLIER indique que plusieurs projets n'ont pas été retenus car déjà prévus dans un autre cadre. En particulier, le projet d'ajout de bornes de recharge électriques dans le 2^e arrondissement n'a pas été retenu avec le motif suivant : *Votre projet existe déjà. Le système Autolib est un service de location de voitures électriques en libre service dans Paris. Par ailleurs, l'ajout de bornes de recharge dans le 2e arrondissement est déjà prévu par la Mairie de Paris.*

Stéphane LEULLIER aimerait connaître la localisation des bornes de recharge électriques dans le 2^e arrondissement, comme indiqué dans la réponse au projet.

De : Ville de Paris - budget participatif <budget.participatif@paris.fr>

Envoyé : vendredi 25 mai 2018 13:17

Objet : À propos de votre projet

Bonjour,

Nous vous informons que le projet « BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES » ne peut être retenu pour la raison suivante :

Votre projet existe déjà. Le système Autolib est un service de location de voitures électriques en libre service dans Paris. Par ailleurs, l'ajout de bornes de recharge dans le 2e arrondissement est déjà prévu par la Mairie de Paris.

Sachez que vous avez la possibilité de vous associer à d'autres projets et de concourir à leur succès. Pour ce faire, rendez-vous sur la fiche du projet que vous souhaitez suivre et cliquez sur le bouton « je m'associe ». Cette fonction vous permet d'être informé-e de tous les temps forts liés à la mise en œuvre de ce projet.

Pour toute question, vous pouvez consulter [la foire aux questions du budget participatif](#) ou nous écrire à budget.participatif@paris.fr

L'équipe du budget participatif de la Ville de Paris



#budgetparticipatif

Nous suivre sur [Facebook](#) et sur [Twitter](#)

Pages suivantes : liste des projets retenus et qui seront soumis au vote des parisiens en septembre 2018

Libellé prop.	Description	Lieu précis	Thématique	Arbitrage sur faisabilité
E- PROP 000456 - Rénovation du local de l'AS CENTRE DE PARIS	<p>L'A.S. CENTRE DE PARIS, qui fête cette année ses 85 ans, est un club historique (voir ci-joint) qui continue ses activités avec passion. Nous accueillons un nombreux public durant toute l'année (les licenciés de 5 à 70 ans, parents, amis...).</p> <p>Hélas ses locaux sont en mauvais état et ils ont besoin d'un sérieux rafraîchissement afin d'être en conformité avec les critères du début du XXI^e siècle.</p> <p>On souhaite une rénovation complète afin de proposer un accueil lumineux, confortable et ludique. Et pour offrir des conditions de travail satisfaisantes pour les bénévoles de l'association.</p>	7 rue de la Ville Neuve, 75002 PARIS	Sport	AVIS FAVORABLE
E- PROP 000570 - Un escalier végétal sur les Grands Boulevards	<p>Création d'un escalier végétal en remplacement du 2^e escalier, plus petit, rue Notre Dame de Bonne Nouvelle afin de proposer un aménagement planté et une liaison douce entre le square Bidault et le Boulevard Bonne Nouvelle et créer ainsi un espace vivant et utilisé par tous. Les marches seront transformées en bacs plantés avec un choix de végétaux persistants.</p>	11 rue Notre-Dame de Bonne Nouvelle, 75002 PARIS	Cadre de vie	AVIS FAVORABLE
E- PROP 000609 - Tableaux interactifs pour l'école élémentaire Dussoubs	<p>Les professeurs des écoles se mobilisent afin d'équiper l'école élémentaire Dussoubs de tableaux interactifs et leurs accessoires permettant l'accès, pour les élèves, à l'enseignement dynamique numérique.</p> <p>Le projet concerne les 9 salles de classe et s'appuie sur cet équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux blancs numériques mixtes réglables en hauteur et multi-utilisateurs - Vidéo-projecteurs à focale ultra courte - Ordinateurs portables - Logiciels utilitaires et pédagogiques - Enceintes amplifiées - Visualiseurs - Ardoises nomades sans fil connectées au TBI - Boitiers de vote - Boitiers d'expression - Accessoires (stylos, chargeurs...) - Adaptation technique des classes pour la réception internet et sans fil 	école élémentaire 42 rue Dussoubs, 75002 PARIS	Education et jeunesse	AVIS FAVORABLE

Libellé prop.	Description	Lieu précis	Thématique	Arbitrage sur faisabilité
E- PROP 000616 - Oeuvre d'art d'hommage à la liberté de la presse	L'histoire du 2ème arrondissement et de la presse sont intimement liées. A travers les siècles, les grands quotidiens français avaient leur siège au centre de Paris, et encore aujourd'hui l'agence France Presse et d'autres médias y sont installés. A l'heure où la liberté de la presse reste un combat dans de nombreux pays, il est proposé d'ériger une œuvre d'art (sculpture ou autre) rendant hommage aux journalistes et à la liberté d'opinion. Elle constituerait une reconnaissance historique mais aussi un point de repère contemporain.		Culture et patrimoine	AVIS FAVORABLE
E- PROP 000622 - Sécuriser les passages piétons dans le Sentier	Le quartier du Sentier reste un lieu de passage de voitures ou de vélos importants, comme parcours de transit. Il est nécessaire de mieux sécuriser les piétons d'où la proposition de revoir la signalisation des passages piétons dans ce secteur afin de les rendre mieux identifiables.	rue Poissonnière, 75002 PARIS	Prévention et sécurité	AVIS FAVORABLE
E- PROP 000802 - Végétaliser la cour de l'école maternelle Saint-Denis	Le projet de débitumer une partie de la cour d'école afin de la végétaliser en jardin potager, de développer le verger existant et de créer une biodiversité en y installant une maison des insectes et des petits animaux. Les enfants entretiennent actuellement un composteur. Le compost rejoindra le jardin. Un récupérateur d'eau permettra de répondre aux besoins en eau du jardin. Ce coin nature accueillera parents, enseignants, enfants pour l'entretenir, l'embellir et en profiter. Il offrira aux enfants une sensibilisation aux notions d'écosystème, de biodiversité et de développement durable dans leur quotidien.	école maternelle 221 rue Saint-Denis, 75002 PARIS	Environnement	
E- PROP 000892 - ecobordures pour les jardinières rue Dalayrac	bordures écologiques en clayonnage pour assurer la protection des plantes et présenter l'artisanat du clayonnage en châtaigniers.	rue Dalayrac, 75002 PARIS	Environnement	AVIS FAVORABLE

Libellé prop.	Description	Lieu précis	Thématique	Arbitrage sur faisabilité
E- PROP 000902 - Implantation d'une colonne à verre enterrée square Louvois	Implanter une colonne à verre enterrée à proximité du square Louvois en remplacement du dépôt de verre	square Louvois, 75002 PARIS	Propreté	AVIS FAVORABLE
E- PROP 001222 - La ludomobile intergénérationnelle	Nous souhaitons acheter un triporteur afin de l'équiper en bibliothèque et ludothèque mobiles. Nous sommes convaincus que le fossé entre les générations peut être réduit voire même effacer par le biais des jeux, des livres et des échanges culturels. Nous souhaitons nous déplacer dans l'arrondissement et ses alentours afin d'aller à la rencontre d'habitants isolés. C'est un projet qui vise à renforcer le lien et la cohésion sociale au sein d'un quartier, et qui fera se rencontrer les différentes générations. Les actions: S'installer dans des espaces différents (près des écoles, sur des placettes, trottoirs larges, etc), proposer des animations éphémères, ludiques à destination de tous les âges. Mettre des livres collectés, en libre-service. Ce triporteur pourrait être polyvalent, et servir sur d'autres temps aux associations de l'arrondissement qui voudraient également l'utiliser pour leurs actions. Il pourra également être utilisé comme moyen de transport solidaire, écologique lors de collectes de dons en matériel qui font partie de nos actions.	46 rue Montorgueil, 75002 PARIS	Solidarité et cohésion sociale	AVIS FAVORABLE

Libellé prop.	Description	Lieu précis	Thématique	Arbitrage sur faisabilité
E- PROP 001310 - Un laboratoire ouvert pour les projets environnementaux	<p>Création d'un CENTRE D'ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES, ouvert à tou.te.s au sein du laboratoire de recherche citoyen de La Paillasse.</p> <p>Le besoin d'investissement porte sur des équipements d'analyse spécifique pour l'étude des sols, de l'eau (ville et océans), de l'air et du vivant (microorganismes).</p> <p>Un lieu de partage des savoirs, d'échange des idées et des expériences liées à la nature, la biodiversité végétale, animale, minérale dans une perspective open source.</p> <p>10 projets hébergés et accompagnés durant 6 mois sur la thématique environnement par des biologistes, ingénieurs, juristes.</p> <p>Un lieu en accès libre et gratuit sur des plages horaires dédiées, orienté vers les habitant-e-s, associations, aux conseils de quartiers...</p> <p>Déjà plus de 100 événements annuels : conférences, débats, des projections de films, des expositions thématiques, des ateliers d'expérimentations aujourd'hui ouverts à la communauté scientifique et aux membres de La Paillasse qui s'ouvriraient à tous les publics.</p> <p>Au sein d'une fédération d'acteurs de l'art, du design, de la science académique / du tiers secteur de la recherche et des contre-pouvoirs citoyens.</p>		Environnement	AVIS FAVORABLE

Libellé prop.	Description	Lieu précis	Thématique	Arbitrage sur faisabilité
E- PROP 001527 - AMENAGEMENT DE BANCS DEVANT LES JARDINIERS RUE SAINT DENIS	<p>Le projet consiste à aménager des places assises sur toute la longueur des jardinières qui sont situées à l'angle de la rue Turbigot et de la rue Saint-Denis. Les jardinières ont été aménagées à un des rares endroits baignés de soleil.</p> <p>Ce lieu est prisé par les habitants .Mais, fautes de bancs et de sièges, les habitants s'assoient sur le rebord des jardinières pour lire, déjeuner, prendre le soleil etc. et déposent leurs sacs, boissons etc. sur les plantations.</p> <p>L'aménagement consiste (cf. document PDF en pièce jointe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . à installer des bancs, ou des sièges sur toute la longueur des jardinières (environ 13m, zones représentées par des pavés rouge sur le plan) et . à prévoir des poubelles afin d'épargner les plantations (zones octogonales violette sur le plan) <p>L'idéal serait de choisir des sièges / chaises / bancs disposant de dossiers, de façon à ce que les habitants tournant le dos aux plantations et regardant la rue de Turbigot ne soient plus tentés de déposer leur sac sur les plantations.</p> <p>Il y a exactement 4,50 m de distances entre les jardinières et la rue, ce qui permet amplement l'installation de bancs ou de chaises, et environ 13 mètres aménageable en longueur</p>	25 rue de Turbigot, 75002 PARIS	Cadre de vie	AVIS FAVORABLE
E- PROP 001735 - Installation place du Caire d'une fontaine d'eau potable	<p>Des fontaines d'eau potable ont été installées place d'Alexandrie et sur la placette réaménagée vers la rue du Louvre.</p> <p>La place du Caire, maintenant bien ombragée, est un lieu fréquenté lors des beaux jours par les touristes, mais aussi par une population de personnes âgées ou de revenus très modestes comme les manutentionnaires à la tâche qui ne peuvent se permettre de se désaltérer aux terrasses voisines. Une petite fontaine serait la bienvenue dans ce lieu agréable et symbolique de notre quartier du Sentier.</p>	place du Caire, 75002 PARIS	Cadre de vie	AVIS FAVORABLE

Libellé prop.	Description	Lieu précis	Thématique	Arbitrage sur faisabilité
E- PROP 001838 - Renforcement de la signalisation Montorgueil-Saint Denis	<p>Depuis la suppression du contrôle d'accès et des bornes escamotables aux entrées du quartier Montorgueil-Saint Denis, les rues sont envahies par un nombre croissant de véhicules ne respectant aucune des règles propres à ce quartier piétonnier (horaires de livraison, gabarit des camions, limitations de vitesse, sens uniques, interdiction de stationner etc.) Le non-respect de ces règles est source d'agressivité permanente et de nuisances nombreuses de jour comme de nuit.</p> <p>Cette situation anarchique détruit la vocation piétonnière initiale du quartier. La sécurité de ces rues piétonnes très fréquentées est, de plus, sérieusement menacée. Il est urgent, d'améliorer et compléter la signalisation urbaine aux entrées du quartier Montorgueil : rue Montmartre, rue Saint-Denis et rue Française. Le projet consiste dans l'installation de véritables panneaux de signalisation urbaine du type de ceux installés à l'entrée de la rue Saint-Denis, au niveau de la rue de Réaumur (photo jointe). Ces panneaux devraient être installés en bordure de trottoir, aux entrées du quartier piétonnier, à hauteur de conducteur.</p> <p>Note : ce projet a reçu le soutien des représentants de la Mairie du 2ème.</p>		Prévention et sécurité	AVIS FAVORABLE

5. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS VOTES DANS LE CADRE DES BUDGETS PARTICIPATIFS

Une synthèse des projets en cours a été distribuée en séance, avec réactualisation des dates. Le document figure en annexe du présent compte-rendu.

6. IMPACT DE L'AMIANTE SUR LES PROJETS DE VEGETALISATION

Olivia HICKS confirme que planter des arbres *en pleine terre* devient complexe et coûteux, en particulier du fait de la présence d'amiante.

L'*amiante naturel*, découvert en 2012 et présent massivement dans le bitume, ralentit considérablement les chantiers, obligés d'appliquer des normes strictes.

Bruno CHARPENTIER précise que les trottoirs ne sont pas concernés par l'amiante. Le risque d'amiante concerne potentiellement les voiries qui ont été réalisées avec des enrobés bitumineux pouvant contenir de l'amiante afin de renforcer leur résistance.

Le règlement de voirie de la Ville de Paris établi en 2015 (<https://api-site.paris.fr/images/81819>) est toujours en vigueur et fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art.

Les tests d'amiante réalisés en amont des travaux prévus pour la rue des Petits-Champs sont négatifs.

Les tests d'amiante réalisés en amont des travaux prévus pour la rue Saint-Marc sont en cours.

7. AUTOLIB' ET SVP RUE VIVIENNE

La station Autolib' située au 43 rue Vivienne et actuellement en maintenance devait être remise en service dans les prochains mois mais la décision d'arrêter Autolib' et de redéfinir les Services de Véhicules Partagés va probablement bouleverser le paysage de la rue Vivienne.

La station SVP (Service de Véhicules Partagés) située au 39 rue Vivienne fait a priori l'objet d'un appel d'offres suite au départ de Zipcar qui a décidé d'arrêter l'exploitation de ses stations électriques en raison d'un coût financier trop élevé. Stéphane LEULLIER demande à la Mairie de confirmer.

8. DIVERS

Franck BOYER indique que deux agrès de la rue Ménars sont à nouveau cassés. Olivia HICKS indique qu'ils seront remplacés dans les mois qui viennent, car leur réparation est impossible.

Concernant le projet de rapprochement de l'Opéra-Comique avec les habitants du 2^e arrondissement, des échanges sont en cours entre les conseillers de quartier et Pandora REGGIANI pour une communication via la newsletter de la Mairie du 2^e.

Philippe GODOY confirme par la même occasion que la visite de la *Salle Favart* aura lieu le 24 septembre 2018 à 13h (25 personnes max) pour un montant de 5€ par personne.

Le Conseil de Quartier Vivienne-Gaillon vote à l'unanimité le paiement des 25 entrées soit un montant de 125€ à prélever sur son budget de fonctionnement. Le Conseil de Quartier demande à ce que les services de la mairie lui indiquent les modalités pratiques à adopter et notamment si l'Opéra-Comique doit facturer directement la mairie de ce montant.

La *Ressourcerie* du 13 rue Leopold Bellan ouvrira ses portes en septembre 2018. Ce nouvel établissement animé par *Emmaüs alternatives* vise à collecter, réparer, revendre, recycler les objets (vêtements, chaussures, linge, vaisselle, mobilier, objets électroniques, etc...) que les habitants des 4 premiers arrondissements de Paris lui donneront et par la même occasion sensibiliser la population et les différents acteurs locaux aux enjeux du réemploi et du recyclage ainsi qu'aux différentes pratiques de consommation durables.

Une personne de l'assistance demande à qui elle doit s'adresser, suite à des gros travaux dans une HLM dont les nuisances peuvent affecter des personnes ayant des ennuis de santé. Bruno CHARPENTIER confirme qu'il faut s'adresser au bailleur.

Marie-Pierre LACOSTE (Air 2 Fête) est venue présenter le *Bal de la Bourse* dont l'édition 2018 se tiendra le 24 novembre.

Pour la 17^e année consécutive, les Conseils de Quartier du 2^e arrondissement, en partenariat avec la mairie d'arrondissement, organisent leur bal au Palais Brongniart.

Afin de préserver la gratuité de l'évènement, un appel aux volontaires est lancé et des sponsors seront sollicités.

Parmi les nouveautés, un changement de salle potentiel qui amènerait à sonoriser la grande nef, une pré-réservation en ligne et une tombola.

Le Conseil de Quartier Vivienne-Gaillon vote dans un premier temps et à l'unanimité un budget de 2.500€ à prélever sur son budget de fonctionnement 2018.

Les membres du conseil de quartier s'interrogent sur l'absence de mise en ligne sur le site de la Mairie des comptes-rendus de leurs réunions du 19 mars et du 14 mai 2018 ; ils déplorent que les thèmes abordés n'aient donc pu être partagés avec l'ensemble des habitants du 2^e.

Par ailleurs, le secrétariat (convocation, compte-rendu, copie sur place, etc.) n'est plus assuré par la Mairie depuis le début de l'année ; pour faciliter la continuité du dialogue et de la concertation locale au sein desquels sont conviés les citoyens, un membre du bureau du conseil de quartier a accepté de rédiger le compte-rendu ; le bureau demande à la Mairie de pourvoir à l'assistance logistique du conseil de quartier, comme prévu dans la charte.

Prochaine réunion à 20 heures en mairie d'arrondissement :
Lundi 24 septembre 2018